

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN LINGETTES BLANCHISSANTES

Version:1


Date de la première édition: 12/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DR. BECKMANN LINGETTES BLANCHISSANTES
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: agent blanchissant textile en lavage machine UNIQUEMENT
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Société Delta Pronatura France  
165 avenue du Général de Gaulle  
F-33160 ST MEDARD EN JALLES  
France  
Tél: +33 (0)5 47 50 11 17  
Télécopie: +33 (0)5 47 50 11 29  
Courriel: info@delta-pronatura.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
B - Centre Antipoisons Tél: +32(0) 70.245.245
1. 5. Formule: DP034 035-12
1. 6. N° code du produit: 4008455446516

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Irroc2A / SGH07 - H319 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux
2. 2. 4. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- P102 Tenir hors de portée des enfants  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
Parmi autres ingrédients contient azurant optique
- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
2. 4. Autres dangers: aucun

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN LINGETTES BLANCHISSANTES

Version:1

Date de la première édition: 12/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

3. 1. Description du mélange:	Solution aqueuse de azurant optique montée sur lingettes non tissée
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none"><li>• C.I Fluorescent Brightener 351<ul style="list-style-type: none"><li>- N° CE: 248-421-0 - N° CAS: 27344-41-8</li><li>- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119533064-49-XXXX</li><li>- Conc. (% pds) : 10 &lt; C ≤ 15</li><li>- SGH :</li><li>* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319</li></ul></li><li>• N,N-diméthylformamide<ul style="list-style-type: none"><li>- N° Id: 616-001-00-X - N° CE: 200-679-5 - N° CAS: 68-12-2</li><li>- Conc. (% pds) : 0 &lt; C ≤ 1</li><li>- SGH :</li><li>* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. oc. 2 - H319 *</li><li>SGH08 - Danger pour la santé - Repr. 1B - H360</li><li>- Divers :</li><li>VME ppm = 5 - VME mg/m<sup>3</sup> = 15 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 30</li></ul></li></ul> <p>Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.</p>

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver abondamment à l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	Non applicable.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	irritation modérée de la peau
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation modérée des yeux
4. 2. 4. Ingestion:	l'ingestion est difficile compte tenu de la présentation
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), eau, poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un incendie produira une épaisse fumée noire Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN LINGETTES BLANCHISSANTES

Version:1

Date de la première édition: 12/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- |  |   |
|--|---|
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s):  | Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun.  |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |   |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.<br>Si nécessaire, avertir les autorités locales compétentes.<br>Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.  |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Balayer ou enlever à la pelle sans créer de poussière pour éliminer comme déchet chimique<br>Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.  |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:   | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser<br>Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit<br>Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |   |  |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation:   |  |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:   | Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.<br>Eviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité                              |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Ne jamais mélanger avec d'autres produits.   |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):   | Tenir hors de portée des enfants<br>Lire l'étiquette avant utilisation<br>Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé<br>Ne pas utiliser sur une peau éraflée avec oedème ou irritation |
| 7. 2. Stockage:   |  |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.<br>Conserver hors de la portée des enfants.  |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage:  | Conserver à une température supérieure à 5°C   |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:   | Non applicable.  |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:   | Les emballages plastiques sont recommandés.  |
| 7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés:   | aucun  |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):   | Produit ménager  |

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle:    |  |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • N,N-diméthylformamide : VME ppm = 5 - VME mg/m <sup>3</sup> = 15 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m <sup>3</sup> = 30<br><br>Donnée non disponible. |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN LINGETTES BLANCHISSANTES

Version:1

Date de la première édition: 12/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

- |  |  |
|--|--|
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Non applicable.  |
| 8. 2. 2. Protection des mains:               | gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel   |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:  | Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.                |
| 8. 2. 4. Protection des yeux:                | Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. |
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:
- Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail  
Eviter le contact avec la peau et les yeux  
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité  
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| 9. 1. 1. Aspect:                            | lingettes en non tissé imprégnée |
| 9. 1. 2. Couleur:                           | blanc / jaune clair              |
| 9. 1. 3. Odeur:                             | caractéristique                  |
| 9. 1. 4. PH:                                | Non déterminé.                   |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:   | Non déterminé.                   |
| 9. 1. 6. Point d'éclair:                    | Non applicable.                  |
| 9. 1. 7. Température d'auto-inflammabilité: | Non applicable.                  |
| 9. 1. 8. Limites d'explosivité:             | Non applicable.                  |
| 9. 1. 9. Inflammabilité (solide, gaz):      | Non applicable.                  |
| 9. 1. 10. Densité relative (eau = 1):       | Données non disponibles.         |
| 9. 1. 11. Viscosité:                        | Non déterminé.                   |

### 9. 2. Autres informations:

- |                                   |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité:         | complètement miscible  |
| 9. 2. 2. Liposolubilité:          | partiellement miscible |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | partiellement miscible |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- |  |  |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité:                           | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.   |
| 10. 2. Stabilité chimique:                   | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.  |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | aucun  |
| 10. 4. Conditions à éviter:                  | Aucune sous utilisation normale.   |
| 10. 5. Matières incompatibles:               | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.  |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux:  | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx). |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN LINGETTES BLANCHISSANTES

Version:1

Date de la première édition: 12/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Effets locaux
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Données non disponibles.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Données non disponibles.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
11. 2. 4. Ingestion:	Données non disponibles.
11. 3. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	????
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Données non disponibles.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable.
12. 6. Autres effets néfastes:	aucun

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales jeter dans la poubelle ménagère
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Catalogue européen des déchets 20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU:	aucun
14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	Non soumis à la réglementation ADR/RID.
14. 3. Voies maritimes (IMDG):	Non soumis à la réglementation IMDG.
14. 3. 1. Classe:	Non soumis à la réglementation IMDG.
14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA):	.
14. 5. Dangers pour l'environnement:	voir rubrique n° 12
14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	aucun
14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN LINGETTES BLANCHISSANTES

Version:1

Date de la première édition: 12/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: réglementation ICPE CODE 1510  
Règlement détergent 648-20004  
TGAP

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations  
Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de  
- annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations  
- CLP 1272/2008 & adaptations

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.  
De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance.  
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 12/10/2016

16. 5. 2. Version: 1

16. 6. Réalisé par: sds